

# WORKING PAPER

# 4-98

## Participation des entreprises belges au processus de mondialisation

via leurs investissements et la sous-  
traitance à l'étranger, une comparaison



**Bureau  
fédéral du Plan**

Analyses et prévisions économiques

Avenue des Arts 47-49

B-1000 Bruxelles

Tél.: (02)507.73.11

Fax: (02)507.73.73

E-mail: [contact@plan.be](mailto:contact@plan.be)

URL: <http://www.plan.be>

Bart Van Den Cruyce  
Christophe Courcelle

Juin 1998

## **Avec Remerciements à**

Le Service pour la recherche Scientifique,  
Technique et Culturelle, pour financer le  
projet et autoriser cette publication

Christophe Courcelle, qui a traduit le  
texte en français

les nombreux collègues du BFP ayant  
formulé des remarques utiles

l'équipe du BFP responsable du layout



## Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public.

Le BFP réalise des études sur les questions de politique économique, socio-économique et environnementale.

A cette fin, le BFP rassemble et analyse des données, explore les évolutions plausibles, identifie des alternatives, évalue les conséquences des politiques et formule des propositions.

Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du parlement, des interlocuteurs sociaux, ainsi que des institutions nationales et internationales.

Le BFP assure à ses travaux une large diffusion. Les résultats de ses recherches sont portés à la connaissance de la collectivité et contribuent au débat démocratique.

## Internet

URL: <http://www.plan.be>

E-mail: [contact@plan.be](mailto:contact@plan.be)

## Publications

Publications récurrentes:

*Les perspectives économiques*

*Le budget économique*

*Le "Short Term Update"*

Planning Papers (les derniers numéros)

*L'objet des "Planning Papers" est de diffuser des travaux d'analyse et de recherche du Bureau fédéral du Plan.*

81. *Le vieillissement démographique - De l'analyse des évolutions de population au risque de conclusions hâtives*

M. Lambrecht - Novembre 1997

82. *De pensioenhervorming - Een nieuwe generatie en een nieuw contract*

M - J. Festjens - Novembre 1997

83. *Perspectives financières de la Sécurité sociale à l'horizon 2050*

N. Fasquelle, S. Weemaes - Novembre 1997

84. *Les priorités d'Essen en matière d'emploi*

F. Bossier, I. Lebrun, S. Mertens, C. Streel, P. Van Brusselen - Janvier 1998

Working Papers (les derniers numéros)

*2/98 Economische en butgettaire effecten van een Btw-verlaging op nieuwe particuliere woningen*

F. Bossier, R. Molein, M. Saintrain, C. Streel, F. Vanhorebeek - April 1998

*3/98 Belgian Implementation of the ExternE Project - Environmental External Costs of Fuel Cycles: A Policy Case Study on Electricity Taxation*

Bert Steyaert - May 1998

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Editeur responsable:

Henri Bogaert

Dépôt légal: D/1998/7433/13

---

---



## Table des Matières

	Synthèse	1
	Samenvatting	2
I	Les données utilisées	3
II	Les investissements à l'étranger	5
	A. Types d'investissement à l'étranger	5
	B. L'influence de la position de l'entreprise	6
	C. Nature des activités et pays des investissements	9
	D. Les motifs justifiant les investissements à l'étranger	13
III	Sous-traitance à l'étranger	15
	A. Sous-traitance et délocalisation	16
	B. Le rôle de la position de l'entreprise	16
	C. Nature des activités faisant l'objet de sous-traitances, et pays vers lesquels les activités sont sous-traitées	18
	D. Motifs justifiant une sous-traitance à l'étranger	21
IV	Conclusion	23





## Synthèse

Cet article présente les premiers résultats d'une enquête écrite réalisée en janvier 1997 auprès de 466 entreprises belges dans le cadre du programme de recherches socio-économiques prospectives sur "l'innovation, la délocalisation et l'emploi"<sup>1</sup> des Services Scientifiques, Techniques et Culturels fédéraux (SSTC). L'enquête révèle les types d'activités ayant fait l'objet d'investissements par des entreprises belges à l'étranger durant la période 1990-1996 ainsi que celles ayant fait l'objet de contrats de sous-traitance accordés par des entreprises belges à des entreprises étrangères durant cette même période. Pour les différentes activités concernées, l'étude fournit une ventilation des régions du monde profitant des investissements et des activités sous-traitées. Cette ventilation est confrontée avec les raisons avancées par les chefs d'entreprises belges pour motiver leur décision.

Bien que les investissements des entreprises belges à l'étranger soient toujours principalement motivés par l'objectif d'expansion des marchés, les liens de sous-traitance avec des entreprises étrangères démontrent qu'une partie importante des entreprises touchées par l'enquête est impliquée dans un processus de production internationale visant à réduire les frais globaux de production, et à profiter des spécialisations différentes des diverses régions du monde. Cette "internationalisation" touche aussi bien la production à haute technologie, que la production d'autres biens, mais est plus faible dans la production de services.

Le recours à la sous-traitance étrangère est plus important parmi les filiales d'entreprises belges ou étrangères que parmi les unités indépendantes, mais existe aussi dans ce dernier groupe. Par contre, les unités indépendantes et les sociétés mères de groupes belges participent plus fréquemment à des investissements à l'étranger que les filiales et sociétés filles de multinationales étrangères. Ce dernier résultat s'explique en partie par le manque de pouvoir de décision sur des investissements à l'étranger de ces dernières. Les entreprises sociétés mères d'un groupe belge ont le plus souvent investi à l'étranger, et ont aussi le plus souvent fait appel à la sous-traitance étrangère.

---

1. Ce programme, dont le Bureau Fédéral du Plan est promoteur, est financé par l'SSTC et s'étend jusqu'en l'an 2000 en collaboration avec la KUL (prof. dr. Sleuwaegens) et l'UCL (prof. dr. Sneysens). La responsabilité du texte est cependant entièrement celle de l'auteur.

## Samenvatting

In deze paper worden de eerste resultaten van een schriftelijke enquête afgenomen bij 466 Belgische ondernemingen in januari 1997 gepresenteerd. De enquête werd georganiseerd in het kader van het DWTC-programma van toekomstgericht sociaal-economisch onderzoek rond “innovatie, delocalisatie en werkgelegenheid”<sup>1</sup>. De enquêteresultaten laten een opdeling toe van de gegevens van investeringen van Belgische ondernemingen in het buitenland in de periode 1990-1996 en de uitbestedingen aan buitenlandse ondernemingen voor diezelfde periode naar type activiteit. Voor elk van deze activiteiten wordt een verdeling van de regio's in de wereld die de investeringen of uitbestedde activiteiten aantrokken gegeven. Deze verdeling wordt geconfronteerd met de door het management opgegeven motieven voor hun beslissing.

Alhoewel de investeringen van Belgische ondernemingen in het buitenland nog sterk gericht zijn op de uitbreiding van de afzetmarkt, tonen de uitbestedingen aan buitenlandse ondernemingen aan dat een belangrijk deel van de ondernemingen in de enquête reeds deel uitmaakt van een internationaal georganiseerd productieproces gericht op het verminderen van de globale productiekost en het profiteren van de regionale specialisaties over de wereld. Die internationale organisatie heeft (minstens) evenveel betrekking op de productie van hoogtechnologische goederen als op die van andere goederen, maar is minder aanwezig bij de productie van diensten.

Toelevering vanuit het buitenland komt vaker voor bij dochters en filialen van buitenlandse en belgische groepen dan bij zelfstandige eenheden, maar bestaat ook bij die laatste groep. Zelfstandige eenheden hebben daarentegen vaker zelf geïnvesteerd in het buitenland dan dochters en filialen van groepen. Dat laatste resultaat wordt ten dele verklaard door een gebrek aan beslissingsbevoegdheid over investeringen in het buitenland bij deze laatste groep. De ondernemingen die aan het hoofd staan van een Belgische groep hebben het meest frequent geïnvesteerd in, en gebruik gemaakt van toeleveringen vanuit, het buitenland.

---

1. Dit programma, waarvan het Federaal Planbureau het promotorschap heeft, wordt gefinancierd door het DWTC en loopt tot het jaar 2000 in samenwerking met de KUL (prof. dr. L. Sleuwaegen) en de UCL (prof. dr. H. Sneyssens). De verantwoordelijkheid over deze tekst ligt echter volledig bij de auteur.





## Les données utilisées

Les résultats sont basés sur les réponses de 466 entreprises ayant participé à une vaste enquête écrite dirigée vers 3000 entreprises belges, en décembre 1996 et janvier 1997<sup>1</sup>. Le groupe des répondants est représentatif de l'échantillon des 3000 entreprises en ce qui concerne la distribution des secteurs d'activité et des grandes classes d'emploi en Belgique. L'échantillonnage n'était, consciemment, pas un échantillon représentatif de la population totale des entreprises belges<sup>2</sup>.

Ainsi ont été seulement reprises les entreprises employant au moins 20 personnes. La moitié des entreprises reprises a été "tirée" d'un fichier disponible au Bureau Fédéral du Plan. Les entreprises figurant dans ce fichier étant reconnues comme ayant, soit une société mère étrangère, soit une société fille étrangère. De telles entreprises sont appelées entreprises multinationales. L'autre moitié des entreprises a été "tirée" en respectant la même distribution en ce qui concerne les secteurs et les grandes classes d'emploi que celle du groupe des entreprises multinationales<sup>3</sup>. Ces règles ont mené à une présence importante des entreprises de grande taille et industrielles (53%) au sein de l'échantillon. Le commerce aussi y est bien représenté (24%), principalement en raison du grand nombre de filiales d'entreprises étrangères dans ce secteur.

Il ressort, de plus, des résultats de l'enquête que les répondants sont exposés dans une très grande mesure à la concurrence internationale. Ainsi, 94,3 % des entreprises industrielles exportent leur production, et 77,7% de tous les répondants mentionnent une augmentation de la concurrence externe sur les marchés d'exportation durant la période 94-96. 70,3% mentionnent une augmentation de la concurrence externe sur le marché belge. La moitié (50,7%) des répondants connaît une évolution négative de leur emploi en équivalent temps plein durant la période 1990-1996, 1,5% ne constatait aucune évolution et 47,8% connaissent une évolution positive de l'emploi.

Le présent article est le premier d'une série d'articles qui traiteront les données provenant de cette enquête. Le prochain article étudiera plus en détail le rôle que l'innovation a joué comme "frein" aux délocalisations ainsi que son impact sur l'emploi en Belgique.

- 
1. L'encodage des données de l'enquête a été réalisé par le BASS (UCL), le premier traitement des résultats a eu lieu à l'UCL et au Bureau Fédéral du Plan.
  2. Une description plus détaillée de l'échantillonnage et des premiers résultats de l'enquête est disponible dans le *rapport intermédiaire* du programme de recherche- SSTC autour du thème "délocalisation, innovation, emploi" de mars 1998, disponible chez l'auteur.
  3. L'objectif ici est de disposer par secteur et par grandes classes d'emploi d'un grand nombre d'entreprises non multinationales afin de pouvoir étudier l'effet de l'existence de liens avec les firmes étrangères.





## Les investissements à l'étranger

### A. Types d'investissement à l'étranger

Par Investissements Direct à l'Etranger (IDE) nous entendons toutes les participations à partir de 10% du capital investi total, des quatre types suivants:

- a) création d'une filiale
- b) reprise d'une entreprise ou d'une unité existante
- c) joint-venture: une participation avec une ou plusieurs autres entreprises
- d) un investissement significatif, durant la période '90-'96, dans une entreprise de type a, b, ou c déjà liéé à l'entreprise existante.

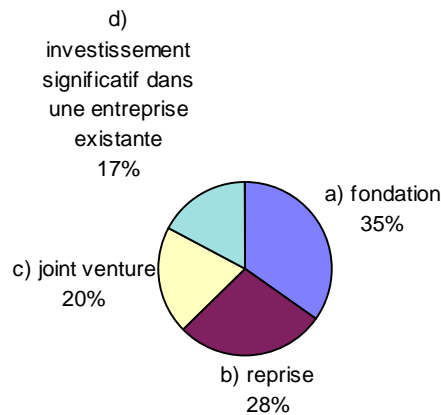
Globalement, 115 entreprises, c'est-à-dire 24.7 % des 466 répondants, ont entrepris des Investissements Directs à l'Etranger durant la période 1990-1996. 82 entreprises déclaraient avoir investi durant la période 1990-1993. 92 entreprises ont investi à l'étranger durant la période 1994-1996. 110 des 115 entreprises ont révélé le nombre de projets d'investissement qu'elles avaient réalisés et le type d'investissement dont il s'agissait. Ces 110 entreprises réalisaient au total 385 investissements à l'étranger durant la période 1990-1996, pour un montant cumulé pendant cette même période d'au moins<sup>1</sup> 137 milliards FB<sup>2</sup>.

La figure indique que 35% des investissements correspondent à la fondation d'une société, 28% à des reprises, 20 % à des joint ventures, et 17 % à des extensions d'entreprises déjà liées aux investisseurs belges d'avant 1990. Le grand nombre de fondations, de reprises et de joint ventures et le relativement petit nombre d'investissements dans des sociétés filles et entités déjà existantes, révèlent qu'un grand nombre des projets d'investissement concerne des entités dans lesquelles les entreprises belges n'étaient auparavant pas actives.

- 
1. "au moins": seulement 62 des 115 investisseurs ont mentionné le montant cumulé de leurs investissements.
  2. en comparaison: les investissements bruts belges sous forme de participation, créations et extensions à l'étranger s'élevaient, pour cette même période, à 858 milliards FB (source BNB, 1998)

**FIGURE 1 - Type d'investissement à l'étranger des entreprises de l'enquête**

Type d'investissement d'au moins 10% du capital investi de 385 Investissements Directs à l'Étranger par 110 entreprises belges



Les points suivants discuteront de l'influence de la position de l'entreprise sur la probabilité qu'elle investisse à l'étranger, sur le choix des pays et des activités dans lesquels elle investit, ainsi que sur les motifs ayant mené à ces investissements.

## B. L'influence de la position de l'entreprise

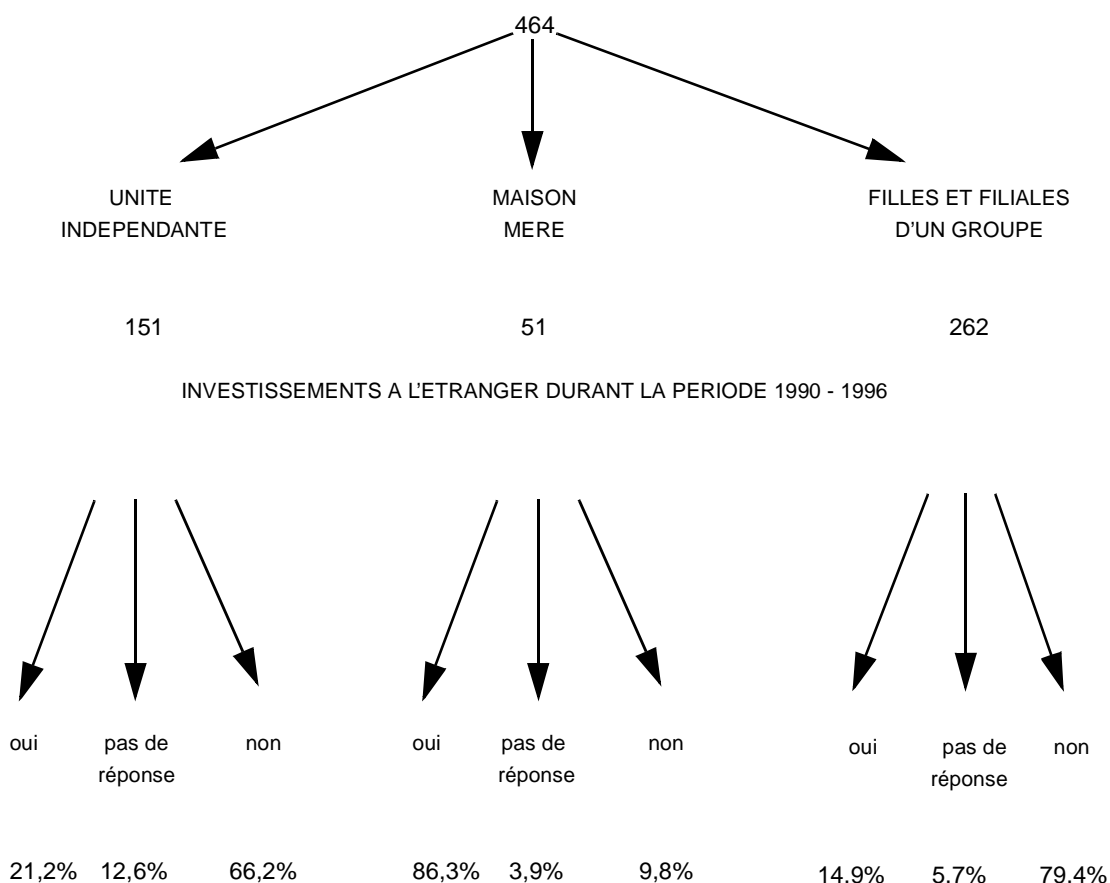
La probabilité qu'une entreprise investisse à l'étranger dépend en grande partie de sa relation avec d'autres entreprises (est-elle une unité indépendante ? Est-elle liée avec d'autres entreprises comme mère ou comme fille ?) et de sa compétence ou non à prendre la décision d'un investissement à l'étranger. Ceci est illustré par les figures 2 et 3.

La figure 2 illustre le fait que les entreprises qui sont mères d'un groupe ont investi à l'étranger avec une beaucoup plus grande probabilité (86,3 %) que les entreprises qui se considèrent elles-mêmes comme une unité indépendante (21,2%) et que les filiales et filles de groupes(14,9%). Les différences illustrées dans la figure sont significatives<sup>1</sup>. La différence entre ces deux dernières est presque entièrement due au fait que bien 78,6% des filiales et filles appartiennent à des groupes étrangers<sup>2</sup>. Si l'on distingue les filles et les filiales de groupes belges et celles de groupes étrangers, on remarque que dans le premier groupe, 19,6% et dans le deuxième groupe, seulement, 13,6 % des filiales et filles ont investi à l'étranger.

1. Nous avons aussi testé séparément la différence entre les unités indépendantes et les sociétés filles et filiales. La valeur du Chi carré du test dont l'hypothèse nulle est qu'il n'existe aucune différence entre ces deux groupes s'élève à 9,914, ce qui donne une "p-value" (probabilité de rejet fautive de l'hypothèse nulle) de 0,007.
2. Dans 71,8 % des cas il existe une participation majoritaire étrangère directe. Dans 6,8 % des cas la participation majoritaire étrangère est indirecte (via le contrôle d'une société mère belge par une firme étrangère), mais l'entreprise déclare quand même appartenir à un groupe étranger.

Que les filiales et sociétés filles au sein de groupes, et en particulier, celles de groupes étrangers en Belgique, n'investissent pas elles-mêmes à l'étranger n'est pas particulièrement étonnant étant donné qu'elles peuvent faire usage d'un réseau d'entreprises étrangères développé par leurs mères, entre autre pour les sous-traitances et la vente à l'étranger.

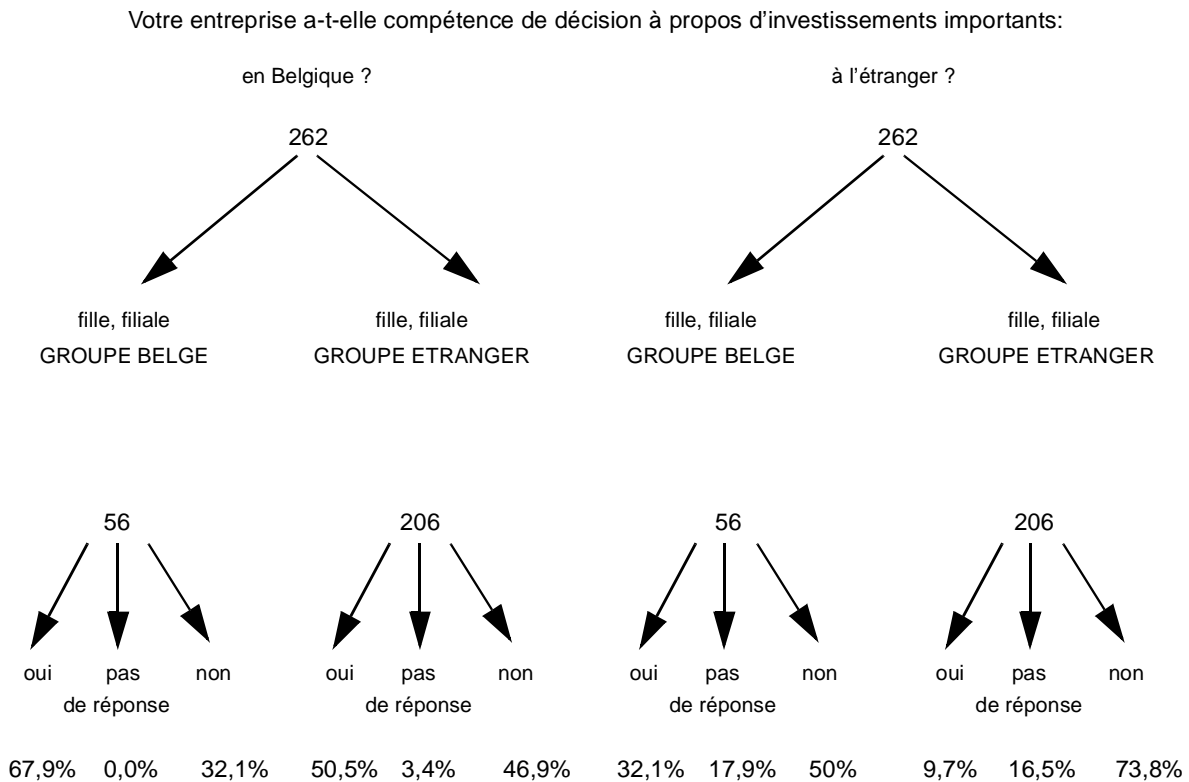
**FIGURE 2 - Position des entreprises et des investissements à l'étranger**



La compétence des filiales et filles en matière d'investissements à l'étranger ou en Belgique ne va cependant pas de soi. C'est pourquoi qu'il fut demandé explicitement à ce groupe d'entreprises si elles possèdent ou non la compétence en matière d'investissements importants en Belgique et à l'étranger. Les réponses à ces questions sont fournies dans la figure 3. Une distinction a été faite entre les groupes belges et étrangers selon l'actionariat direct et le pays d'origine de la société mère<sup>1</sup>.

1. En ce qui concerne les 188 filiales ou filles de l'enquête, la majorité des actionnaires était d'origine étrangère. Ce groupe a été élargi par 18 entreprises possédant une majorité des actions d'entreprises belges qui elles-mêmes se disaient appartenir à un groupe d'origine étrangère. Les petites filles et arrière petites filles d'entreprises étrangères aboutissaient donc seulement dans la catégorie des filiales et filiales de groupes étrangers suites à leurs propres réponses. C'est ainsi que dans l'enquête de fin 1996, la plupart des petites filles et arrière petites filles de Suez se déclaraient appartenir à un groupe ayant son siège en Belgique.

**FIGURE 3 - Compétences de décision des filles et filiales en matière d'investissements importants**



Une majorité des filiales et filles possède une compétence (partagée ou non) en matière d'investissements importants en Belgique, ceci aussi bien pour des filiales et filles de groupes belges (67,9%) que pour celles de groupes étrangers (50,5%). Seulement une minorité (32,1% et 9,7%, respectivement, au sein de groupes belges et étrangers) des filiales et filles questionnées dispose de la compétence nécessaire pour investir elles-mêmes à l'étranger. Aussi, 17% des filiales et filles n'ont pas répondu à la question de compétence à propos des investissements à l'étranger. Ceci peut démontrer que leur compétence dans ce domaine n'est pas vraiment claire ou est limitée. Les filiales et sociétés filles de groupes belges (implantées en Belgique ou à l'étranger), possèdent plus souvent une compétence en matière d'investissements importants que celles appartenant à des groupes étrangers<sup>1</sup>. Cependant, les filles de groupes belges possèdent eux aussi seulement dans 32,1% des cas la compétence pour investir à l'étranger.

1. La valeur du Chi carré pour la différence entre les entreprises de groupes belges et celles de groupes étrangers s'élève à 6.348 (p-value 0.042) en ce qui concerne les investissements en Belgique et 18.953 (p-value 0.001) en ce qui concerne les investissements à l'étranger. Le pays d'accueil du groupe a donc un effet significatif sur la compétence de décision en matière d'investissements à l'étranger et en Belgique.

## C. Nature des activités et pays des investissements

Il a été demandé aux entreprises investissant à l'étranger d'indiquer les activités et les pays dans lesquels ont été réalisés leurs projets d'investissements importants durant la période 1990-1996. Une distinction a été faite entre 7 types différents d'activités: les bureaux d'études et centres de R&D; la production de biens de haute technologie; la production d'autres biens; l'assemblage uniquement; l'emballage, la distribution et les autres activités logistiques; la publicité, la vente et le service après-vente et enfin, la comptabilité, les finances et autres services. Les répondants (cette question a été posée au service comptable de l'entreprise) pouvaient cocher une combinaison de ces activités par projet d'investissement. On leur a demandé de faire eux-mêmes une distinction entre production de haute technologie et autres produits en se basant sur la description précise mais limitée des produits de haute technologie fournie par une liste de l'OCDE (OCDE, 1995) (ajoutée en annexe du questionnaire).

75 des 115 entreprises qui mentionnaient avoir investi à l'étranger ont donné une réponse à la question sur le type d'activité ayant fait l'objet d'un investissement. Leurs réponses donnaient un total de 198 investissements à l'étranger. La figure 4 indique les combinaisons d'activités revenant le plus souvent dans les réponses. Les pourcentages sont calculés au niveau des 198 projets d'investissement. 41 % des projets d'investissement à l'étranger mentionnés concernaient uniquement la fondation ou reprise d'un réseau de distribution ou d'un point de vente. Dans 50% des cas, les investissements concernaient la production de biens. Dans 28% des cas il s'agissait uniquement de la production de biens autres que des biens de haute technologie ou d'assemblage. Dans 14 % des cas les investissements concernaient la production de biens de haute technologie, et dans 8% des cas, la production des biens autres que les biens de haute technologie était accompagnée d'une distribution locale ou vente (et aussi souvent de R&D local). 9 % des cas concernaient des investissements dans les services comptables, financiers ou la prestation de services à l'étranger<sup>1</sup>.

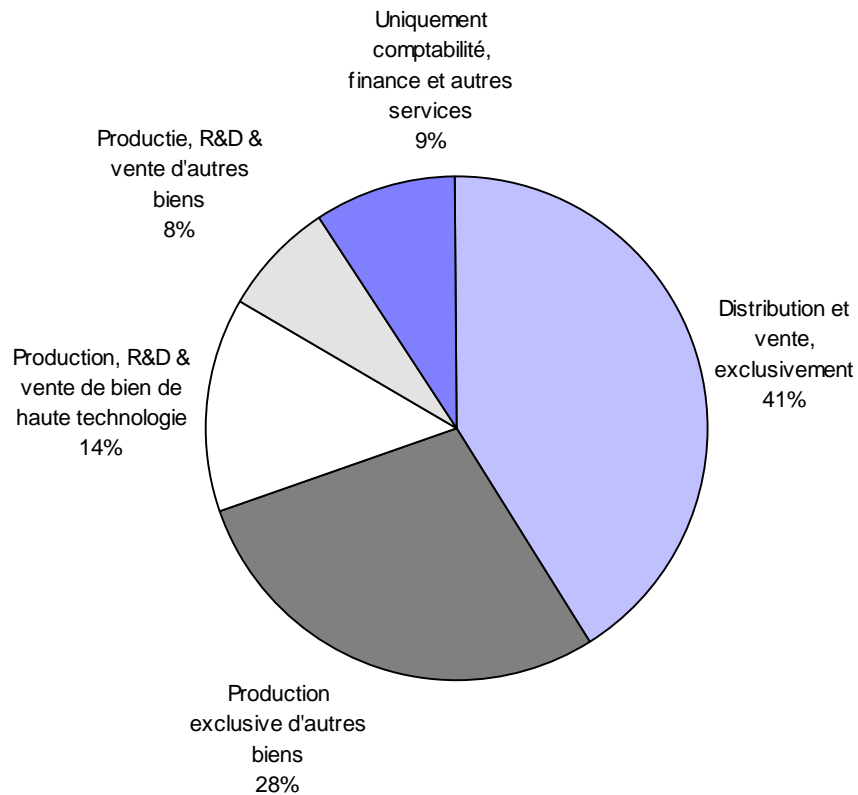
La plupart des entreprises ayant investi à l'étranger l'ont fait plusieurs fois durant la période 1990-1996. 30 entreprises mentionnent la réalisation d'un seul investissement à l'étranger. Dans 17 de ces 30 cas, (57%), il s'agit d'un investissement destiné à un bureau de ventes ou de distributions; pour 11 entreprises l'investissement est destiné à la production de biens autres que des biens de haute technologie. Les entreprises qui ont peu investi à l'étranger l'ont donc fait en grande mesure dans des points de ventes mais environ un tiers d'entre-elles ont directement risqué un investissement dans la production à l'étranger.

---

1. Ce groupe contient aussi un cas ayant uniquement investi en R&D.

**FIGURE 4 - Nature des activités dans lesquelles les entreprises investissent**

198 investissements par 75 entreprises dans la période 1990-1996



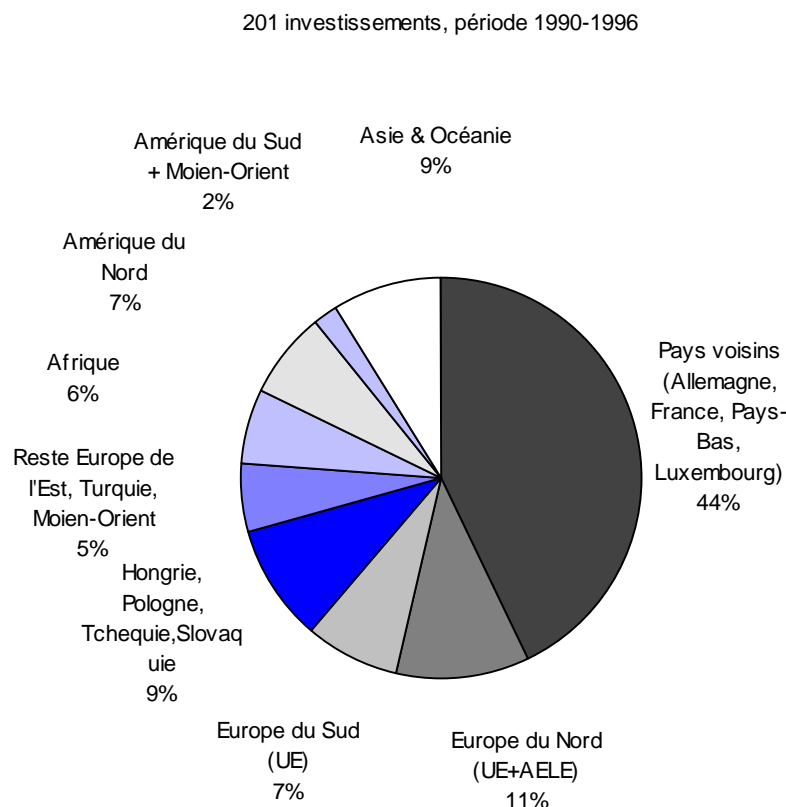
Etant donné la description limitée des produits de haute technologie fournie par la liste de l'OCDE, la part non négligeable des investissements dans la production, entre autre, de biens de haute technologie est frappante. Les 14% des investissements à l'étranger en productions de haute technologie ont été réalisés par 12 entreprises seulement. Ces entreprises ont pour la plupart entrepris plusieurs investissements à l'étranger durant la période 1990-1996 et ont une partie de leur personnel en Belgique actif dans la production à haute technologie. La production des biens de haute technologie allait dans la moitié des cas de paire avec une vente locale de ces biens ainsi que souvent avec de la R&D localement réalisée. En comparaison, la production de biens simples était seulement dans 22% des cas couplée avec la mise sur pied d'un réseau de vente.

La figure 5 répartit les projets d'investissement suivant les régions du monde dans lesquels les entreprises investissent. Les régions du monde y sont ordonnées suivant leurs distances géographiques avec la Belgique. La distance avec la Belgique semble au moins jouer un rôle aussi important dans la probabilité d'attirer un investissement que la taille de l'économie à laquelle cet investissement profite: 44% des 201 projets d'investissement mentionnés par les répondants à l'enquête ont été réalisés dans un des pays limitrophes: France, Pays-Bas, Allemagne ou Luxembourg; 62% des projets d'investissement ont été réalisés dans la Communauté Européenne, au sein de laquelle les pays de l'Europe du Nord sont dans



une plus large mesure bénéficiaires des investissements que les pays d'Europe du Sud (Italie, Espagne, Portugal, et Grèce).

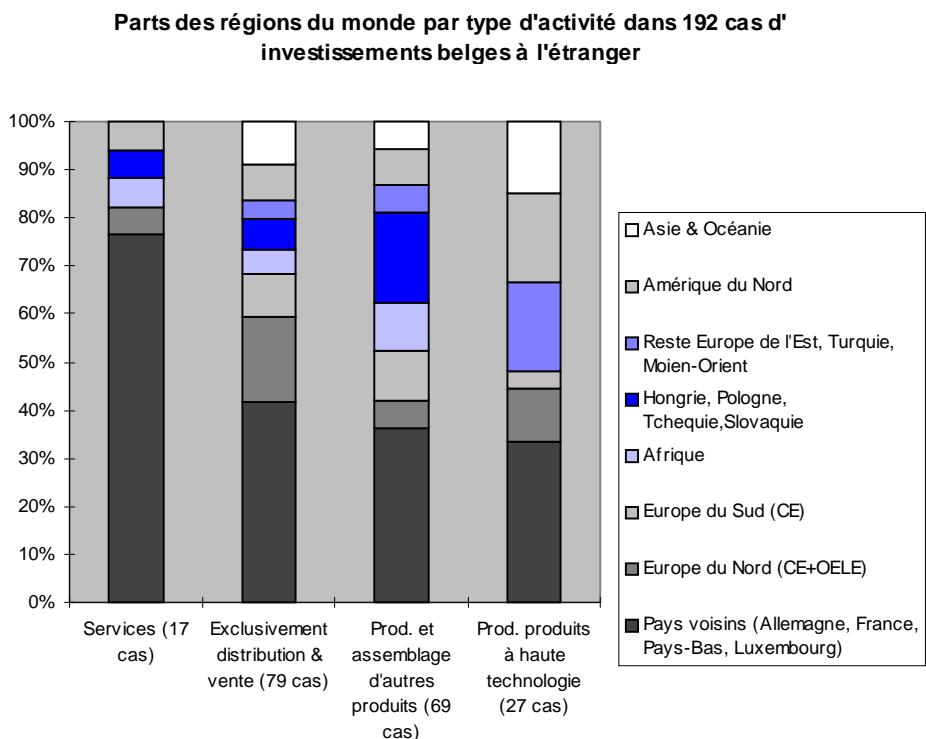
**FIGURE 5 - Pays dans lesquels 77 entreprises belges ont investi**



En dehors de l'Union Européenne ce sont les pays d'Europe de l'Est qui profitent le plus des investissements des entreprises de l'enquête avec, au total, 14% des cas. La part du lion de ces investissements revient à la Hongrie, Pologne, Tchéquie et Slovaquie. L'Afrique (et plus particulièrement, la Tunisie et le Maroc) a attiré seulement 6% des investissements réalisés par les entreprises belges questionnées durant la période 1990-1996. Le poids des pays d'Amérique du Nord et d'Asie est plus important mais reste petit, en comparaison avec l'importance économique de ces régions.

La figure suivante confronte les données à propos des pays et des activités. Pour 4 groupes d'activité, la part de chaque région dans le total des projets d'investissement y est illustrée. La distance géographique avec la Belgique a toujours une signification importante, étant donné le poids important des pays voisins. Elle est de première importance pour les investissements en services financiers, comptabilité ou autres services à l'étranger.

**FIGURE 6 - Parts des régions du monde dans les investissements à l'étranger, selon le type d'activité**



En ce qui concerne les investissements dans les activités de distribution et points de ventes et ceux dans la production de biens autres que de haute technologie et l'assemblage, la distance avec la Belgique joue un rôle mais en combinaison avec au moins un autre facteur explicatif. Pour la distribution et la vente, la richesse et l'étendue du débouché joue un rôle important. Les investissements y sont dirigés dans une plus grande mesure vers les pays riches (nos voisins, les pays d'Europe du Nord, les pays d'Amérique du Nord et les pays riches en Asie) qu'en ce qui concerne les investissements dans la production de biens autres que de haute technologie, et l'assemblage. Plus de 40% des investissements dans la production de biens autres que de haute technologie et d'assemblage sont destinés au sud de l'Europe, l'Afrique du Nord, ou la Hongrie, Pologne, Tchéquie et Slovaquie ! Le poids important de ce dernier groupe de pays, à la différence des pays de l'Europe de l'Est et des autres pays plus pauvres d'Asie, indique que la proximité géographique joue encore un rôle dans la destination des investissements.

La distance avec la Belgique joue le moins dans le cas de ces investissements dans la production de biens de haute technologie. Plus de 50% des investissements sont destinés à des pays hors l'Union Européenne: Amérique du Nord, Asie, Reste de l'Europe de l'Est<sup>1</sup>. Ceci ne peut être expliqué par la recherche d'une main-

1. L'argument de la disponibilité suffisante en personnel "scolarisé" ne constitue apparemment aucune contrainte pour les investissements dans le reste de l'Europe de l'Est. Elle en constitue bien une, à côté de l'importance plus limitée accordée aux marchés locaux, pour les pays de l'Europe de l'Est, l'Europe du Sud et l'Afrique.

d'oeuvre meilleur marché (la plupart des investissements en Asie sont destinés aux pays riches: Japon, Taiwan, Corée du sud et Singapour), mais bien par la richesse et l'étendue qu'offrent ces marchés. Ce sont les investissements en production de haute technologie qui répondent le mieux au modèle classique des avantages concurrentiels des entreprises multinationales. Dans cette perspective, une entreprise belge ayant acquis un avantage technologique ou organisationnel sur d'autres entreprises en Belgique et à l'étranger va maximiser son profit en démarrant une chaîne de production complète. Si cette chaîne de production est installée à l'étranger, l'entreprise choisira des marchés lointains et riches pour lesquels la livraison et l'administration à partir de la Belgique sont coûteuses. A cela s'ajoute souvent aussi la réalisation de R&D localement.

Cette interprétation implique que les investissements dans des activités de haute technologie à l'étranger par des entreprises belges se fassent sous forme d'expansions de marché (rendue possible par une avance technologique) et pas sous forme de délocalisations. Ceci ne signifie nullement qu'aucune délocalisation de production de haute technologie n'a eu lieu dans le groupe d'entreprises questionnées. Il y a bien eu des cas de délocalisation (cfr. ci-dessous) mais si de telles délocalisations ont eu lieu, elles n'ont pas été accompagnées par un investissement par l'entreprise belge elle-même mais plutôt par une sous-traitance à une entreprise étrangère.

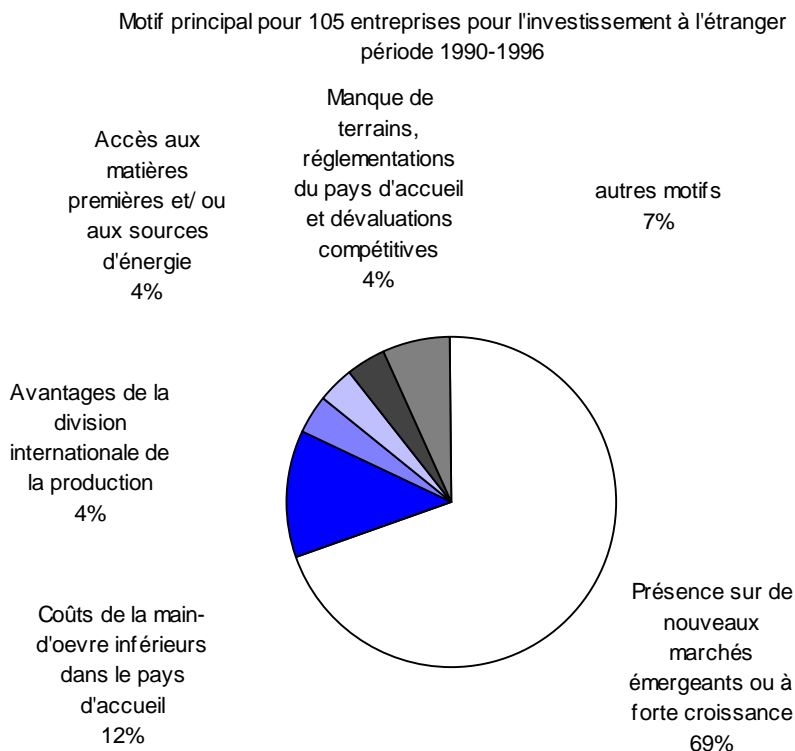
#### **D. Les motifs justifiant les investissements à l'étranger**

On a demandé aux entreprises ayant investi à l'étranger de mentionner, dans l'ordre, les trois motifs les plus importants justifiant leurs investissements. Elles pouvaient choisir entre une liste de choix figurant sur le questionnaire ou pouvaient formuler un motif complémentaire. Tous les motifs spécifiés dans la figure suivante faisaient partie de cette liste pré-imprimée. La figure distingue seulement les motifs classés premier par les différentes entreprises.

La distribution des motifs justifiant des investissements à l'étranger est claire. Le plus grand nombre des investissements à l'étranger réalisés par les entreprises questionnées lors de l'enquête se justifie par la présence sur de nouveaux marchés émergeant ou à forte croissance. Le caractère d'"émergence" ou de "croissance" de ces marchés doit être interprété du point de vue de l'entreprise. La figure 7 indique que la majorité des investissements allaient vers des pays limitrophes ou d'autres pays de la Communauté Européenne. Seulement 23 % des projets d'investissement concernaient l'Europe de l'Est ou l'Asie.

Pour 12 % des entreprises investissant à l'étranger, c'est le motif du coût du travail plus bas dans le pays d'accueil qui constitue le motif principal aux investissements. Ces entreprises investissent seulement dans la production d'assemblage de marchandises. 4 de ces 13 entreprises appartenaient au secteur de l'habillement (confection).

**FIGURE 7 - Motifs justifiant un investissement à l'étranger, période 1990-1996**



Il est remarquable que seulement 12 % des entreprises ont comme motif principal de moindres coûts salariaux et que 4% des entreprises justifient leurs investissements à l'étranger par une division internationale de la production ou par les coûts des matières premières et des coûts de transport plus bas, alors que 28% des investissements sont exclusivement destinés à la production de marchandises ou à l'assemblage.

Ceci peut être en partie expliqué par le fait que les entreprises ayant seulement un investissement à l'étranger, et qui en grande partie mettent sur pied des réseaux de distribution et de vente, pèsent autant que les autres entreprises de l'échantillon lors de l'analyse des motifs, mais moins dans la division des investissements suivant la nature de l'activité<sup>1</sup>. Il existe aussi d'autres entreprises ayant seulement investi dans des activités de production à l'étranger mais ayant quand même mentionné l'accès à de nouveaux marchés en croissance comme motif principal à leurs investissements. Pour ces entreprises, qui ont souvent investi en Europe de l'Est, les motifs de "coûts de production plus bas" et "avantages liés à une division internationale de la production" figuraient presque toujours en deuxième ou troisième position.

1. L'analyse des motifs s'est déroulée au niveau de l'investisseur; celle des activités, au niveau de l'investissement



## Sous-traitance à l'étranger

Dans le questionnaire, la sous-traitance à l'étranger est définie comme une activité qu'une entreprise belge sous-traite à l'étranger avec une distinction entre deux types de sous-traitances<sup>1</sup>:

- a) le travail à façon (l'entreprise reste propriétaire des biens qu'elle exporte pour transformation et qu'elle réimporte ensuite);
- b) les autres formes de sous-traitance (l'entreprise fait produire une partie des biens à l'étranger).

Il ne suffit donc pas que l'entreprise importe des produits de l'étranger pour être considérée comme sous-traitante mais il doit s'agir de la livraison de sous-produits, eux-mêmes utilisés dans la propre production, ou de la transformation d'un produit intermédiaire à l'étranger (travail à façon). Etant donné sa définition, la sous-traitance à l'étranger implique l'existence d'une collaboration étroite avec l'entreprise étrangère en relation, ainsi que l'existence d'une production internationale organisée<sup>2</sup>.

166 sur 466 entreprises, c'est-à-dire 35,6% des répondants ont sous-traités à l'étranger, durant la période 1990-1996. Ce qui est clairement supérieur aux 24,7% des entreprises ayant déclaré avoir investi à l'étranger durant la même période. 44% des entreprises industrielles sous-traitent des activités à l'étranger pour un montant d'au moins 160 milliards de francs en 1995<sup>3</sup>. Pour les entreprises industrielles 17% du chiffre d'affaires, en moyenne, a été dépensé en sous-traitance cette même année. 35% des entreprises avec une activité commerciale en Belgique mentionnent l'existence d'une sous-traitance par l'étranger. Les dépenses en sous-traitance à l'étranger s'élèvent à 78,2% du chiffre d'affaires en moyenne pour ce groupe, laissant peu de place aux importations.

Comme nous l'avons fait pour les investissements à l'étranger, nous étudierons l'influence de la position des entreprises sur la probabilité qu'elles sous-traitent à l'étranger. Nous analyserons les types d'activités sous-traitées et les pays vers lesquels se dirige cette sous-traitance. Mais dans un premier temps, nous éclaircirons le lien entre sous-traitance à l'étranger et délocalisation.

---

1. 20% des sous-traitances mentionnées dans l'enquête appartenaient au premier type. 76% au deuxième type et 4% des sous-traitances pouvaient être classées dans les deux catégories.  
 2. On parle, à ce sujet, dans la littérature anglophone de "global supply chain"  
 3. Ce montant est basé sur les chiffres de 67 des 108 entreprises industrielles qui sous-traitent à l'étranger. Une seule entreprise d'assemblage d'automobiles sous-traite pour 127 milliards.

## A. Sous-traitance et délocalisation

La délocalisation (au sens strict) implique le transfert vers un pays d'accueil de l'activité avec arrêt ou diminution concomitants de l'activité et/ou de l'emploi en Belgique. Pour parler de délocalisation, il ne doit pas s'agir du processus de production entier. Le transfert d'une étape du processus de production, par exemple l'assemblage, peut suffire pour parler de délocalisation. La sous-traitance d'activités à une entreprise étrangère représente une forme de délocalisation si elle implique l'arrêt d'une activité auparavant réalisée en Belgique et si les pièces fabriquées, les services ou les produits (semi-) finis sont dorénavant importés de l'étranger.

L'existence d'un contrat de sous-traitance avec une firme étrangère n'implique pas automatiquement un transfert d'activité de la Belgique vers l'étranger. Une entreprise peut dès sa fondation, ou lors du démarrage d'une nouvelle ligne de production utiliser la sous-traitance à l'étranger. Parmi les 166 entreprises qui déclaraient sous-traiter à l'étranger, 31% mentionnaient l'existence d'un transfert d'activité de production de la Belgique vers l'étranger durant la période 1990-1995. 61% des entreprises mentionnaient qu'aucun transfert de ce type n'avait eu lieu et 8% d'entre-elles n'ont donné aucune réponse à cette question.

L'existence de sous-traitance à l'étranger n'est donc pas un synonyme de délocalisation. Il existe tout de même une relation entre délocalisation et sous-traitance à l'étranger. Parmi les entreprises ne sous-traitant aucune activité à l'étranger, seulement 12% mentionnaient l'existence d'un remplacement de la production domestique par une importation pendant la période 1990-1995. 59% des entreprises pour lesquelles un produit autrefois confectionné en Belgique a été remplacé par une importation de l'étranger pendant la période 1990-1995 ont aussi des liens de sous-traitance avec l'étranger. Ceci démontre que les entreprises qui délocalisent une partie de leurs activités à l'étranger le font souvent sous forme de contrats de sous-traitance.

## B. Le rôle de la position de l'entreprise

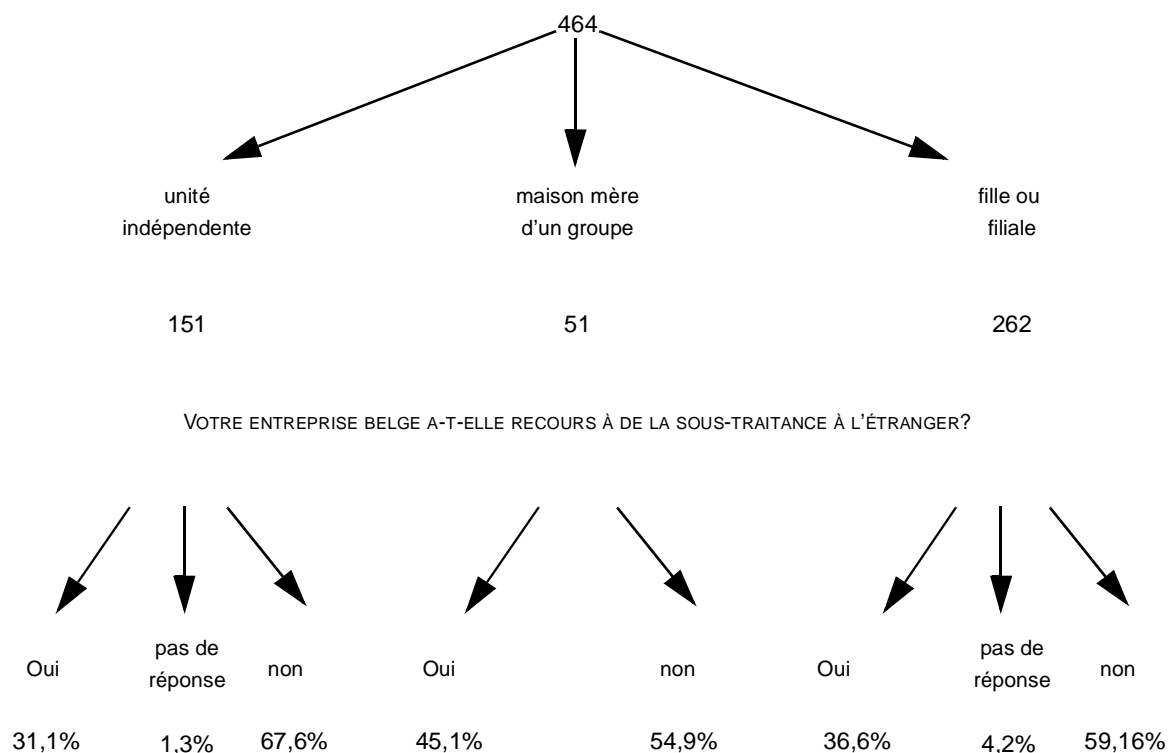
La question de la compétence de l'entreprise à sous-traiter à l'étranger la fabrication d'un (sous-) produit est moins relevante qu'elle ne l'était pour les investissements. Cette sous-traitance peut aussi être décidée par la société mère et doit s'inscrire dans la stratégie du groupe auquel l'entreprise appartient dans tous les cas. Il est pertinent de se demander si une entreprise appartient ou pas à un groupe, ou à un réseau d'entreprises. Ceci en partant de l'idée que des sous-traitances, et certainement si elles proviennent de l'étranger, se feront d'une manière plus fiable et plus durable au sein d'un groupe.

La figure 8 ci-dessous étudie l'influence de la position d'une entreprise sur la probabilité qu'elle sous-traite à l'étranger. Il semble en effet que les entreprises à la tête d'un groupe (45,1%) ou appartenant à un groupe (36,6%) sous-traitent à l'étranger avec une plus grande probabilité que les unités indépendantes (31,1%). Les différences entre les trois groupes sont petites mais significatives sur un ni-

veau de fiabilité de 90%<sup>1</sup>. Une comparaison avec les résultats de la figure 2 nous apprend que le fait qu'il y ait plus d'entreprises qui sous-traitent à l'étranger que d'entreprises qui investissent à l'étranger peut être attribué aux deux groupes les plus représentés, à savoir, les "filles et filiales" et les "unités indépendantes". Les sociétés mères de groupes belges sont, au contraire, plutôt portées à réaliser des investissements à l'étranger que de procéder à de la sous-traitance.

Au sein des filles et filiales, le fait d'appartenir à un groupe Belge ou étranger n'importe pas. La probabilité qu'une fille d'un groupe Belge sous-traite à l'étranger est aussi grande que celle qu'une fille ou filiale d'un groupe étranger sous-traite<sup>2</sup>. Ce n'est pas tellement la nationalité de la maison mère qui augmente la probabilité de l'existence de sous-traitance mais bien le fait que, via la maison mère, il existe déjà des liens avec des entreprises étrangères. Etant donné que 86% des maisons mères de groupes belges ont déjà investi à l'étranger, il n'importe pas que le groupe soit d'origine belge ou étrangère.

**FIGURE 8 - Sous-traitance d'activités à l'étranger par des entreprises industrielles et commerciales**



1. La valeur du Chi carré du test dont l'hypothèse nulle est qu'il n'existe aucune différence entre les unités indépendantes et les filles et filiales s'élève à 8.13 ce qui donne une p-value de 0.087. L'impact de la position de l'entreprise sur l'ampleur de la sous-traitance à l'étranger est le plus important pour les entreprises ayant des activités commerciales ainsi que les entreprises industrielles.
2. Pour les sociétés filles de groupes belges, la part de la sous-traitance est de 35.7% et pour les filles de groupes étrangers, elle est de 36.9%. La différence n'est pas significative.

La probabilité de sous-traitance dépend dans une forte mesure de l'activité principale de l'entreprise en Belgique. Dans l'industrie et le commerce, respectivement 44 % et 35%<sup>1</sup> des entreprises sous-traitent à l'étranger. Le chiffre pour l'industrie entière cache plutôt de grosses différences entre les secteurs industriels: les secteurs avec la plus grosse part d'entreprises sous-traitant à l'étranger sont: le secteur de l'habillement et du textile (62%), la fabrication de matériel de transport (67%) et la fabrication de machines, appareils et outillages (62%). Les secteurs avec peu de sous-traitances sont les secteurs de l'alimentation et agricoles (24,1%), l'industrie du bois et papier (28%) et la pétrochimie et la chimie (32,5%). Ces différences entre les secteurs au sein de l'industrie sont significatives avec un niveau de confiance de 95%.

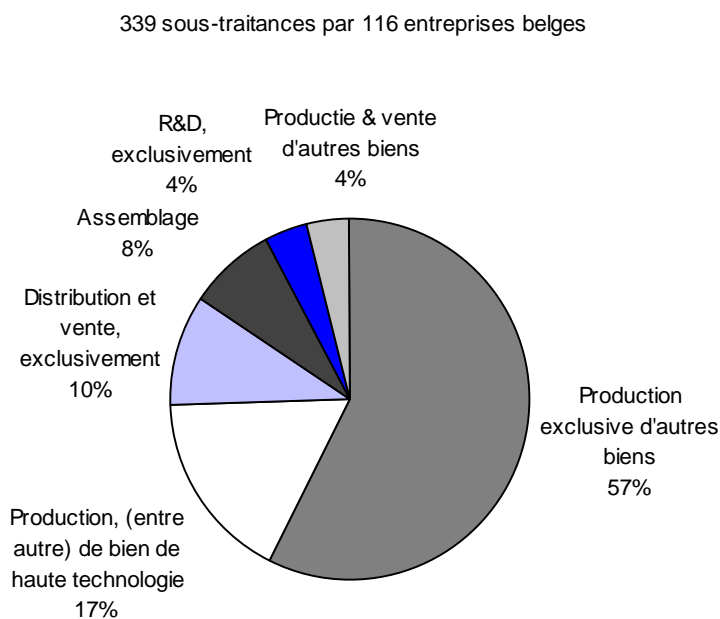
### **C. Nature des activités faisant l'objet de sous-traitances, et pays vers lesquels les activités sont sous-traitées**

La figure 9 distingue 339 sous-traitances par 116 entreprises belges suivant la nature de l'activité sous-traitée. Une différence est faite entre "production exclusive "d'autres" biens (autres que de haute technologie)", "la production (entre autre) de biens de haute technologie"<sup>2</sup>, "distribution uniquement et/ou vente", "assemblage", "R&D exclusivement", et "production combinée avec distribution de marchandise".

57% des sous-traitances sont exclusivement en relation avec la production de biens autres que de haute technologie. En ce qui concerne les investissements, la part de ces activités, complétée par l'assemblage s'élevait à seulement 28% des investissements étrangers. Ceci implique que les sous-traitances sont beaucoup plus importantes que les investissements pour les entreprises actives dans la production de biens "autres", et l'assemblage. La figure 9 distingue à présent entre assemblage et production d'autres biens. 8 % des sous-traitances rapportées ont rapport avec l'assemblage. Il s'agit dans les données de l'enquête non pas de l'assemblage de modes de transport mais bien de la sous-traitance dans des activités d'assemblage par des entreprises du secteur de l'habillement et textile, ou dans la fabrication de machines (non électroniques), appareils et outillages.

- 
1. Ce pourcentage semble élevé étant donné qu'il doit s'agir de la sous-traitance de pièces ou du travail à façon, ce qui exige l'existence d'une activité de production en Belgique. Que l'activité principale d'une entreprise en 1996 soit le commerce, n'exclut pas que l'entreprise possède aussi des activités de production. Les entreprises qui possédaient, en 1990, des activités de productions qu'elles ont transmises en grande partie à l'étranger et dont l'activité principale en 1996 était le commerce peuvent aussi répondre positivement à la question de sous-traitance à l'étranger.
  2. Rappelons que les répondants choisissaient eux-mêmes si il s'agissait de biens de haute technologie sur base d'une liste fournie par l'OCDE (OCDE, 1995) et annexée au questionnaire.



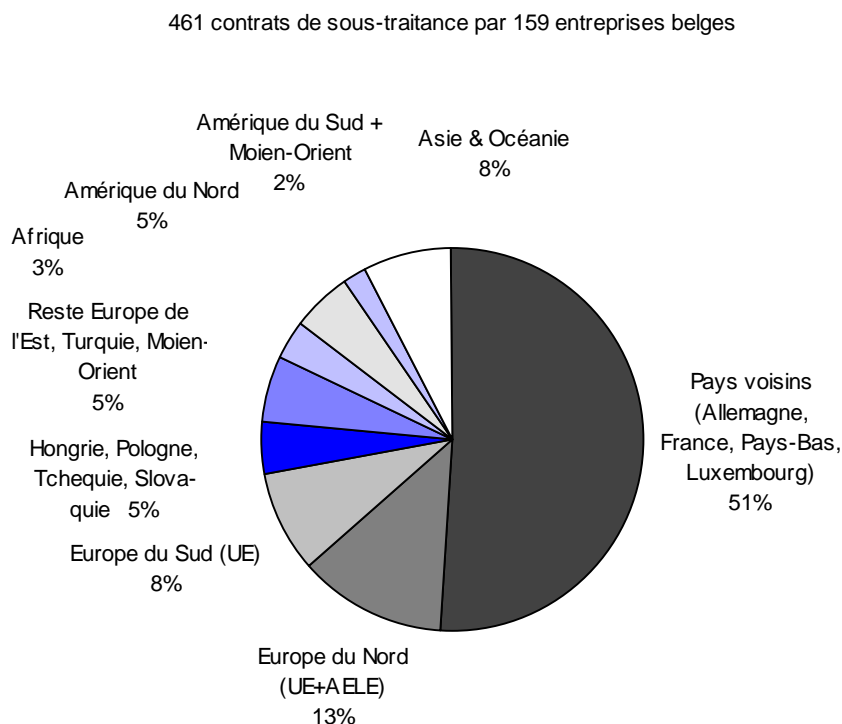
**FIGURE 9 - Nature des activités sous-traitées durant la période 1990-1996**

17% des sous-traitances concernent la transformation ou la production de pièces de haute technologie. Les entreprises de secteurs divergeants font usage de telles sous-traitances mais la concentration de sous-traitances de biens de haute technologie est la plus importante pour "les services aux entreprises" (entreprises qui offrent et développent des logiciels spécifiques destinés aux entreprises) et dans la "fabrication d'appareils et instruments". Une partie des sous-traitances des marchandises de haute technologie dans ce dernier secteur est couplée avec une délocalisation de ces mêmes activités à l'étranger (suivant les réponses données aux questions à ce sujet).

La figure 9 illustre aussi que les services à l'étranger sont eux aussi sous-traités. 10% des sous-traitances concernent la vente et distribution locale. La R&D est seulement sous-traitée à l'étranger dans 4% des cas. Un autre 4 % va à la sous-traitance d'une activité de production et de distribution et vente.

La figure 10 indique la répartition des sous-traitances en fonction des groupes de pays. De nouveau, des différences significatives apparaissent avec la ventilation faite pour les investissements à l'étranger. La proximité avec la Belgique joue clairement un rôle plus important pour la sous-traitance que pour les investissements à l'étranger. 62% des investissements à l'étranger étaient destinés à des pays au sein de l'Espace Economique Européen (E.E.E.= UE + AELE). Pour la sous-traitance, cette part grimpe jusqu'à 72%. La part de nos pays directement voisins passe de 44 % à 51%<sup>1</sup>.

1. L'augmentation en valeur est encore bien plus forte

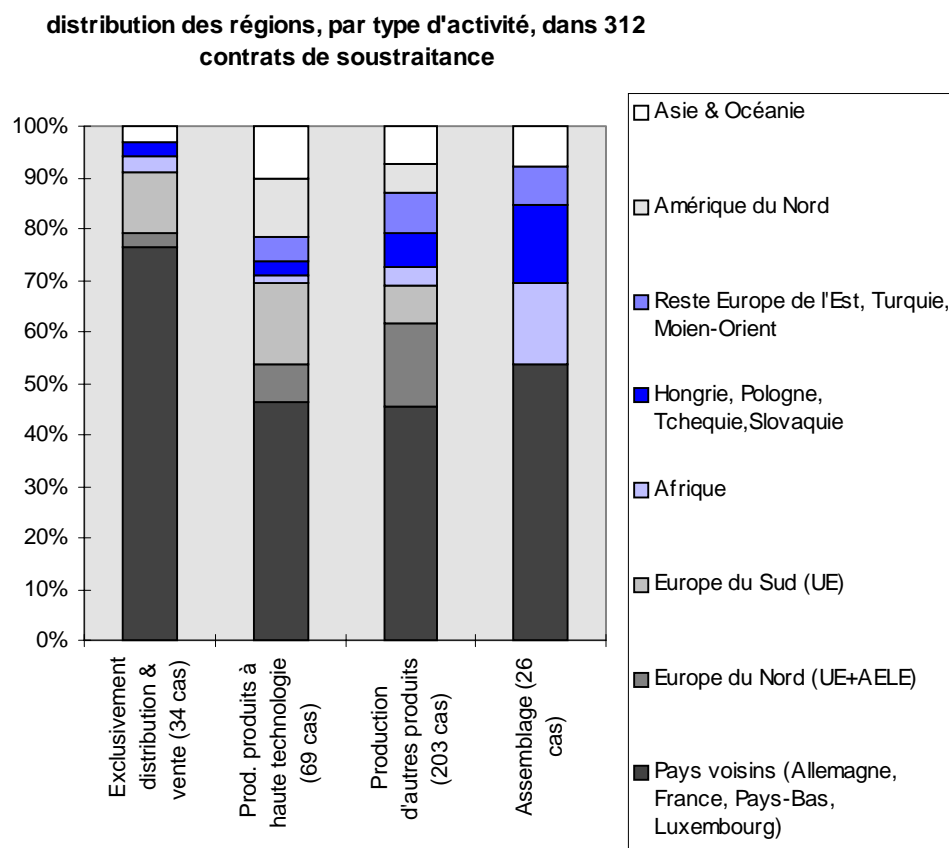
**FIGURE 10 - Pays dans lesquels la sous-traitance a eu lieu, période 1990-1996**

L'information à propos des pays devient seulement vraiment intéressante si elle est croisée avec le type d'activité. Le résultat de cette confrontation est donné à la figure 11. La figure fait une distinction entre 4 types d'activités<sup>1</sup>. La figure indique clairement que le poids de chaque région du monde dépend fort du type d'activité sous-traitée. La sous-traitance des activités de distribution et de vente est quasiment toujours destinée à nos pays directement voisins. En ce qui concerne la production et l'assemblage, la part de nos voisins directs reste aux alentours des 50%. La part de l'E.E.R. (pays limitrophes+Europe du Nord (UE+AELE) +Europe du Sud (UE)) est plus grande dans la production d'autres biens et de biens de haute technologie que dans l'assemblage.

Il est surtout intéressant de constater pour certains pays d'Afrique (il s'agit presque exclusivement des pays d'Afrique du Nord: Tunisie et Maroc), la Hongrie, Pologne, Tchéquie, Slovaquie et le reste de l'Europe de l'Est, la Turquie et le Moyen-Orient le passage croissant d'une production de biens de haute technologie vers une production d'autres biens ainsi que celui d'une production d'autres biens vers l'assemblage. L'importance croissante accordée aux régions du monde ayant une main-d'oeuvre meilleur marché se fait au détriment de l'Asie et l'Amérique du Nord, et dans le cas de l'assemblage, au détriment de l'Europe du Nord et du Sud. L'Europe de l'Est et l'Afrique comptent à elles-seules plus de 25% des sous-traitances d'activités d'assemblage.

1. La production de biens de haute technologie a été étendue par une sous-traitance de la R&D, la production de biens simples, elle, a été étendue par la production combinée à la vente et la distribution. Ces tendances ne modifient que très peu les résultats.

**FIGURE 11 - Parts des régions dans 4 types d'activités soustraitées à l'étranger dans la période 90-96**



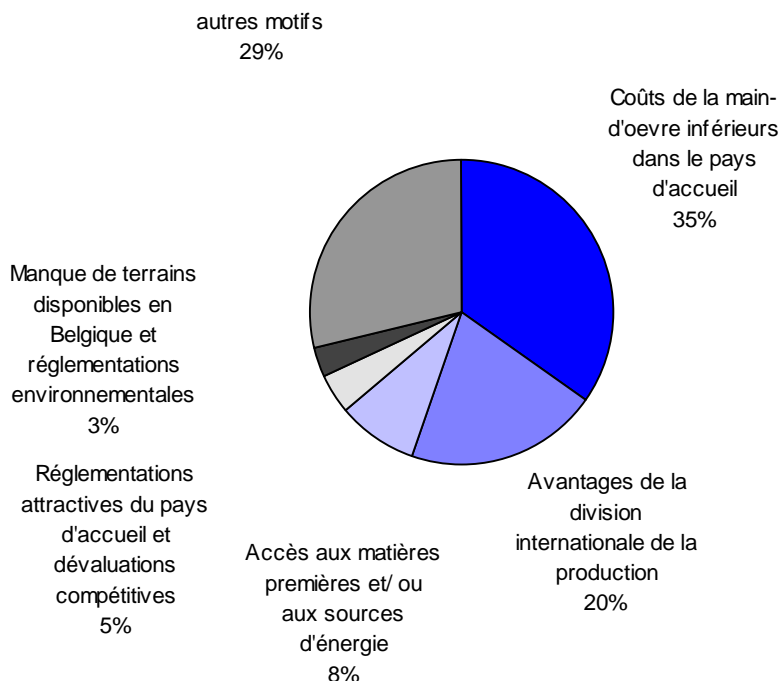
Le plus grand poids des pays à main-d'oeuvre "bon marché" en ce qui concerne les productions de biens autres que de haute technologie et d'assemblage suggère que les coûts salariaux jouent ici un plus grand rôle que pour les productions de haute-technologie. L'Europe du Sud semble une exception à cette règle. Une grande partie relative (16%) des sous-traitances de biens de haute technologie est destinée à l'Europe du Sud: principalement, l'Italie et l'Espagne, mais beaucoup moins le Portugal et la Grèce. S'il s'agit de délocalisations, il se peut encore qu'elles se justifient par le motif du coût du travail. La raison la plus plausible expliquant que les sous-traitances des productions de haute technologie ne soient pas dirigées vers l'Europe de l'Est ou l'Afrique est que ces pays manquent la formation du personnel, l'infrastructure et d'organisation nécessaire pour pouvoir prendre part au processus de production de biens de haute technologie. L'Italie et l'Espagne n'en manquent apparemment pas.

#### D. Motifs justifiant une sous-traitance à l'étranger

Il a été demandé aux responsables de la gestion de l'entreprise, comme il avait été fait pour les investissements à l'étranger, de mentionner dans l'ordre les trois motifs les plus importants justifiant une sous-traitance à l'étranger. Les répondants pouvaient choisir dans une liste de motifs mais pouvaient aussi mentionner spontanément d'autres motifs. La figure suivante donne uniquement les données en relation avec les motifs principaux.

**FIGURE 12 - Motifs justifiant une sous-traitance à l'étranger, période 1990-1996**

Motif principal pour 132 entreprises pour la sous-traitance à l'étranger



La liste des motifs (repris tous dans la figure) est comparable avec celle concernant les investissements à l'étranger, à l'exception du motif "présence de marchés en croissance" qui n'a pas été repris (ce motif a effectivement peu de sens dans le cas de la sous-traitance<sup>1</sup>). Les réponses montrent que les coûts salariaux, pour 35% des entreprises (contre 12% dans le cas des investissements), sont invoqués comme motif principal à la sous-traitance. Les autres facteurs-coûts comme la division internationale de la production (20%), l'accès aux matières premières ou à l'énergie (8%), les réglementations et dévaluations compétitives (5%) ainsi que le manque d'espace en Belgique et les réglementations en matière d'environnement (3%) reviennent plus souvent comme motif à la sous-traitance que comme motif aux investissements à l'étranger.

La liste des motifs donnait un moins bon aperçu des raisons à la sous-traitance à l'étranger que dans le cas des investissements. En plus du motif "présence de marché en croissance" (pour la sous-traitance de la vente et distribution), il manquait aussi sur la liste un motif potentiellement important, à savoir, "la présence suffisante en Belgique d'un personnel scolarisé". En raison du grand nombre de motifs avancés ne figurant pas sur la liste, les résultats doivent être interprétés avec prudence.

1. Il est possible que ce raisonnement soit fautif étant donné l'existence de 10% de sous-traitances de distribution et vente aux entreprises étrangères.



## Conclusion

La mondialisation des entreprises belges se manifeste, en ce qui concerne les flux monétaires sortant dans la balance des paiements, dans des investissements à l'étranger mais aussi dans la sous-traitance d'activité à l'étranger. Au sein d'un groupe de 466 entreprises belges, 24,7% d'entre-elles ont investi dans des activités à l'étranger et 35,6% ont sous-traité à l'étranger. Aussi bien les "unités indépendantes" que les sociétés "filles" ou "filiales" de groupes sont plus portées vers la sous-traitance que vers des investissements à l'étranger. Les filles de groupes belges investissent plus souvent à l'étranger et en ont aussi plus souvent la compétence que celles de groupes étrangers. Un nombre limité d'entreprises, se considérant elles-mêmes comme mère d'un groupe, est fortement actif comme investisseur à l'étranger et sous-traite dans une grande mesure à l'étranger.

62% des projets d'investissement, et 72% des contrats de sous-traitance durant la période 1990-1996 sont en relation avec d'autres pays de la Communauté Européenne. La plus grande partie étant destinée aux pays limitrophes à la Belgique. La proximité à la Belgique est plus importante pour la sous-traitance à l'étranger que pour les investissements à l'étranger. Elle est cependant moins importante pour la production de biens de haute technologie que pour celle d'autres biens et d'assemblage (en confection et fabrication d'appareils) et services. Les coûts salariaux en particulier et les facteurs-coûts en général sont un motif plus important dans le cas de la sous-traitance que dans le cas des investissements. Ils sont aussi plus importants dans les activités d'assemblage et de production de marchandises autres que de haute technologie que pour la production de marchandises de haute technologie.

Ceci a une répercussion sur les pays auxquels sont destinés les investissements dans des unités de production ainsi que les sous-traitances. 34% des investissements et 22% des sous-traitances dans des activités de haute technologie sont destinés à l'Asie ou à l'Amérique du Nord. La part de ces continents en ce qui concerne la production de biens autres que haute technologiques et l'assemblage et aussi bien pour les investissements que pour la sous-traitance est seulement de 12%. Les pays proches d'Europe de l'Est (Hongrie, Tchéquie, Slovaquie, Pologne) n'attirent pas d'investissements ou de sous-traitances en production haute technologique mais bien 19% des investissements en biens "autres" et en assemblage ainsi que 15% des sous-traitances des activités d'assemblage.

Comme c'est le cas pour les investissements à l'étranger, les sous-traitances au profit d'entreprises étrangères ne sont pas synonyme de délocalisations d'activités économiques. Cependant, l'existence de sous-traitances allait de paire dans 31% des cas avec un remplacement de la production domestique par des importations. Si une activité est délocalisée par une entreprise, ayant survécu à la

période 1990-1996, il y a alors de forte chance que cela se passe via une soustraction à l'étranger.